

Origine des travaux contre l'invasion par la mer en baie d'Authie –

Quatrième partie – Berck – conseil municipal du 5 avril 1916

4ème volet PATATRAS! La digue submersible, dite Barrois, est submergée par le sable, l'Authie se dévie

La lecture du rapport produit en séance du conseil se suffit à elle-même.

On peut y lire l'histoire de la construction et l'échec de la stratégie, dû à un fort ensablement qui a comblé le lit du fleuve qui, de ce fait, s'est déporté vers le nord derrière la digue.

On peut en déduire que la faible hauteur de l'ouvrage était insuffisante pour contenir le courant poussé par un banc de sable plus haut que l'obstacle destiné à s'opposer à son avance.

A contrario on peut constater que la digue submersible de l'anse des sternes, bien plus haute, contient la dérive de l'Authie depuis son achèvement en 1980. Il est d'ailleurs précisé dans le rapport que l'Authie associée à la Course est bien contenue par l'épi 16/17.

En y réfléchissant, il s'agit là d'une règle élémentaire de physique.

On trouve dans le rapport des noms cités dans le conseil de Paris de 1905 (voir le 3^{ème} volet)

La digue « Barrois » ne sera jamais refaite, l'Authie progressera vers le nord pour finalement rejoindre « la course » avec qui elle ne constituera plus qu'un unique courant, plus puissant.

Nota, les cartes citées dans le rapport n'ont pas été retrouvées.

Extrait des Archives de la ville de Berck Sur mer

Recopié en 2011 par D. MOITEL de SOS baie d'Authie

Préambule, écrit à partir de l'introduction de la séance du conseil municipal du 5 avril 1916.

En 1914 Berck va devenir une ville hospitalière militaire. L'accès aux plages de Berck a été interdit par les autorités militaires en 1915, avec les conséquences économiques désastreuses que cela pouvait représenter sur l'activité touristique et médicale civile.

Le conseil municipal du 5 avril 1916 s'ouvre sur ces préoccupations. En souhaitant que l'administration militaire revienne sur sa décision pour la saison 1916

Monsieur le maire lit ensuite un rapport « très catégorique » (*dixit*) du sous ingénieur d'Etaples qui appelle l'attention de l'Assistance Publique et de la ville de Berck sur des dangers d'empiètement de la mer en baie d'Authie.

Séance du conseil municipal du 5 avril 1916

PROGRES DE LA MER EN BAIE d'AUTHIE

M. le Maire lit un rapport très catégorique de M. le Sous Ingénieur Défossé d'Etaples et un avis de l'Ingénieur de Boulogne s/mer qui appelle l'attention de l'administration de l'Assistance publique et de la ville de Berck sur les dangers d'empiètement de la mer dans la baie d'Authie.

Ce rapport intéressant sera, dit-il, transmit in extenso, à la suite de la présente délibération. De façon que les générations futures puissent se rendre compte des fluctuations de la mer.

Il prie le conseil de ne pas perdre de vue cette importante question

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, la lecture du rapport de Mr le Sous Ingénieur principal et l'avis de M. l'Ingénieur de l'Arrondissement maritime de Boulogne s/mer, sur la situation inquiétante de la côte (Rive droite de l'Authie) principalement aux abords du Phare et de l'Hôpital Maritime,

** Demande à l'Administration compétente qu'elle veuille bien faire procéder d'urgence à une nouvelle étude de travaux à exécuter pour la protection du pays, dont la sécurité est menacée.*

Rapport sur la situation actuelle

A l'embouchure de d'Authie et à la pointe du Haut Banc

Au cours de l'année 1915, la situation aux abords de la pointe du Haut Banc et de la plage au sud de l'hôpital de l'assistance publique s'est considérablement aggravée et avant de l'exposer, nous jugeons utile de rappeler les causes de la précarité de cette partie de côte, constatée par la commission réunie en 1887 sous la présidence de M. Bouquet de la Grye et nommée par M. le Préfet de la Seine.

Cette commission l'attribue aux deux ordres de faits principaux suivants :

1° le courant littoral du flot, très violent dans la Manche en vive eau, court du Sud au Nord et charrie des masses considérables de sable provenant de la destruction des falaises crayeuses de la Normandie.

Ces sables s'introduisent dans les estuaires par la rive sud et s'y arrêtent. Les cours d'eau, repoussés du côté opposé à celui d'où viennent les atterrissements, se trouvent serrés contre la rive droite et la corrodent.

Les pointes sud des estuaires s'engraissent donc, tandis que les pointes nord se trouvent détruites et reculent.

(NB il y a lieu d'observer que l'allongement des pointes sud est notablement accéléré par l'apport considérable de sables entraînés sur le haut estran, à basse mer et durant les tempêtes par les vents du Sud Ouest)

2° Le rapprochement des thalwegs vers les rives droites des estuaires détermine l'affouillement des estrans, en sorte qu'à haute mer, on trouve à proximité du rivage, une assez grande profondeur d'eau. Les lames en tempête sont par suite très fortes et emportent facilement les dunes riveraines contre lesquelles elles viennent battre.

La même commission a constaté de plus en s'appuyant sur des documents certains, que de 1835 à 1878, la pointe du Haut Banc est ses abords avaient reculé en moyenne de 4m50 par an.

L'allongement de la pointe Sud de la Baie d'Authie, dénommée, pointe de Routhiauville, étant la cause initiale de la corrosion de la pointe du Haut Banc, on a cherché à l'arrêter par le prolongement sur 1500 de longueur vers le large, exécuté de 1879 à 1884, d'une digue submersible, qui primitivement avait été établie pour la défense de la Rive droite de l'estuaire au droit de Groffliers.

Les résultats escomptés ont été satisfaisants jusqu'au début de l'année 1915, c'est-à-dire durant plus de trente années et au cours de cette longue période, le thalweg de la partie de l'Authie non endiguée ne s'est déplacée qu'entre les positions extrêmes qu'il occupait en 1905 et 1913, positions indiquées sur le plan général ci-joint de la baie d'Authie.

On était en droit, dans ces conditions de considérer le régime de cette baie définitivement établi, quoique le relief du banc de sable prolongeant la pointe de Routhiauville s'accroissait rapidement.

L'allongement de ce banc vers le Nord était en effet couramment enrayé par le courant de l'Authie, qui, pendant quatre heures en moyenne à chaque basse mer, venait s'écouler entre la pointe septentrionale et la saillie résistante constituée par la digue submersible.

Dans un délai relativement court, aux mois d'avril et mai derniers, la situation s'est radicalement modifiée. Malgré une longue suite de vents de la région Nord Est et alors que la digue était en excellent état d'entretien, le Thalweg s'est graduellement comblé de sable dans la partie correspondant aux 150 derniers mètres de l'extrémité aval de la digue ; rapidement la pointe du banc s'est avancée de 190 mètres vers le nord, barrant ainsi complètement le lit endigué de la rivière. Au mois de juillet suivant, la digue elle-même était recouverte de sable sur une longueur de 180 m.

Par suite de l'obstruction du chenal endigué de l'Authie à l'extrémité aval de la digue submersible, le niveau de la rivière à marée basse s'est nécessairement maintenu à une hauteur suffisante pour assurer l'évacuation des eaux par dessus le couronnement de la digue et il s'en est résulté immédiatement un déplacement de la rivière vers le Nord. L'Authie, après s'être jointe au courant secondaire de la course, s'est notablement rapprochée de la Rive droite de la baie et de la pointe du Haut Banc et en juillet dernier, elle occupait la position donnée par des filets violets sur le plan général ci-joint de la baie d'Authie.

Durant le second trimestre de 1915, le banc de sable prolongeant la pointe de Routhiauville a continué de se développer vers le Nord Est, et au mois de Décembre il recouvrait, sur 310m l'extrémité aval de la digue et sa pointe nord s'avancait d'environ 160m au nord de cet ouvrage.

Le mouvement s'est encore accentué au cours du mois de janvier 1916 et au 1^{er} février courant, la pointe du banc s'étendait à 300 m au nord de la digue, qui elle-même était recouverte sur une longueur de 370m. En vue d'arrêter cet ensablement extraordinaire rapide, M. le Ministre des Travaux public a autorisé, à la date du 12 du mois dernier (c'est-à-dire mars - note sos baie authie) la création d'un déversoir à travers la digue submersible, aussi près que possible de son extrémité du large.

Les dernières positions de l'Authie sont données sur le plan par les liserés bleus.

L'examen de ce plan permet de constater que, depuis le mois de juillet 1915, la rivière, après s'être confondue avec le courant de la « course » s'est notablement rapprochée de la pointe du Haut Banc, d'une part entre le Phare et l'Hôpital où elle est venue jusqu'à 30 m du musoir de l'épi 8-9 et d'autre part, en amont de l'épi 16/17, dont l'extrémité du large et le talus Sud-est sont attaqués sur une longueur de 60m.

C'est d'ailleurs cet ouvrage qui s'oppose à un mouvement plus accentué de l'Authie vers la pointe du Haut Banc.

La présence du lit de la rivière à proximité des dunes a, comme il fallait le prévoir, déterminé un abaissement général très important de l'estran, susceptible de déterminer la ruine des perrés en maçonnerie établis entre le phare et l'hôpital et ainsi les conditions dangereuses énumérées par la commission de 1887, à

savoir, le déplacement du cours d'eau sous la poussée des atterrissements venant du sud et l'affouillement de l'estran, se trouvent ainsi très défavorablement réunies.

Il en résulte un état de choses plus qu'inquiétant pour la pointe du haut banc et par voie de conséquence pour la conservation de la partie sud ouest du territoire de Berck et la sécurité de l'hôpital de l'Assistance Publique.

Il est à remarquer en effet que le cordon de hautes dunes constituant la pointe même du Haut Banc est relativement mince, tout spécialement au sud de l'enceinte du phare et qu'immédiatement en arrière le sol n'est guère plus élevé que le niveau atteint par les hautes mer de vive eau en tempête.

Il est d'ailleurs facile d'expliquer et de suivre sur le plan général ci-joint de la baie d'Authie les modifications qui se sont produites au cours des dix dernières années.

En 1905, l'Authie se déverse au sud de l'Estuaire et en plus la course et un courant intermédiaire assurent le remplissage et la vidange de la baie. La situation est bonne à la pointe du Haut Banc et on constate même un engraissement de la dune entre le phare et l'épi 16/17. Par contre la présence de la dépression de la course à proximité du rivage, en amont de cet ouvrage, est la cause d'une corrosion importante des dunes au lieu dit « le Trou aux Loups » et cet état de choses ne cessera qu'en 1912, avec l'éloignement de la course vers le Sud Ouest.

A partir de 1913, l'Authie commence à se déplacer vers le Nord dès le musoir de la digue submersible et arrive même en 1914, à se réunir momentanément à la course au droit de l'épi 16/17.

Comme conséquence de ces mouvements l'Estran s'abaisse aux abords de la pointe du Haut Banc et les grosses dunes qui la constituent se trouvent attaquées par les hautes mers et vives eaux ordinaires.

Du mois de mars 1913 au mois de mars 1914 la corrosion maximum de la pointe atteint 13 mètres de largeur et de cette dernière date à ce jour, elle s'est élevée à 19 mètres.

En fait cependant la pointe même du Haut Banc n'a été détruite que sur une épaisseur de 45 mètres depuis 1897, date de la dernière délimitation officielle du rivage de la mer dans cette partie de côte, mais la corrosion a atteint une moyenne de 12 mètres pour chacune des trois années 1913, 1914 et 1915, soit 36 mètres pour cette période triennale. L'allongement rapide du banc de sable qui prolonge la pointe de Routhiauville ne permettant pas de prévoir une amélioration prochaine de l'état actuel des choses, nous devons conclure que la situation est devenue dangereuse ainsi que nous le plus haut.

Un projet de protection de la Rive droite de la baie d'Authie a bien été approuvé par décision ministérielle du 11 octobre 1904, mais le brusque allongement de la pointe de Routhiauville et l'ensablement de l'extrémité aval de la digue submersible, que rien ne pouvait faire prévoir à un pareil degré rendent insuffisantes les dispositions adoptées à cet effet.

La révision de ce projet s'impose mais l'Administration des Travaux publics ne prescrira une nouvelle étude que sur l'initiative et une demande reconnue justifiée des intéressés.

Le Sous Ingénieur Principal
Des Ponts et Chaussées
Signé : Dufossé

Avis de l'Ingénieur

-o+o+o+o+o+o-

Le rapport ci-dessus indique combien inquiétante est devenue la situation de la côte sur la rive droite de l'Authie et d'autre part, l'examen des lieux m'a convaincu de la nécessité de signaler aux administrations intéressées en l'espèce la ville de Berck et l'assistance publique de Paris, l'aggravation survenue depuis un peu plus d'une année.

Il y a lieu d'appeler leur attention sur la nécessité d'étudier un nouveau projet de travaux de défense des dunes à la pointe du Haut Banc, appropriés au nouvel état de choses, afin qu'elles puissent prendre toutes décisions utiles pour obtenir des pouvoirs publics compétents les autorisations et les concours nécessaires. La décision ministérielle du 20 décembre 1915 rappelle en effet, qu'il appartient aux intéressés de prendre l'initiative de demander à l'état l'exécution des travaux de défense qu'ils estiment nécessaires à la préservation de leurs propriétés et d'en justifier la nécessité.

En résumé, je propose d'adresser à M le Maire de Berck et à M. le Directeur de l'Hospice de Berck, une copie de la note de M. Dufossé et du plan qui est annexé à cette note.

Boulogne, le 9 Mars 1916

L'Ingénieur

Signé : N. Ferrairt

Lu, adopté et transmis à Monsieur le Maire de Berck

Boulogne, le 22 Mars 1916

L'Ingénieur en Chef

Signé : illisible

Commentaires hors archives:

La carte citée n'a pas été retrouvée. Mais peut être est-elle proche de celle-ci (1907)





Carte de 1889



Début des années 30
Le déversoir et la divagation de l'Authie
À remarquer le feu de marée
construit en 1929

